Motion 3089
Permettre le retour du tram avant 2080 sur le pont du Mont-Blanc

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

– la nécessité de gros travaux sur le pont du Mont-Blanc d'ici à la fin de la décennie, selon un article de la *Tribune de Genève* intitulé « Des fosses marines au pied du pont du Mont-Blanc »[1] ;
– le fait que ces travaux seront censés permettre de profiter du pont pour le demi-siècle suivant ;
– que la reprogrammation de gros travaux avant cette échéance sera non seulement politiquement difficilement acceptable, mais représenterait en plus un coût financier important et des désagréments notoires ;
– qu'une réfection du pont qui ne permettrait pas le passage du tram sans travaux structurels repousserait le retour de celui-ci de nombreuses décennies, peut-être même d'un demi-siècle ;
– que le dérèglement climatique et l'encombrement de notre ville exigent un report modal du trafic individuel motorisé vers les transports publics (et vers la mobilité active) ;
– que ce dernier ne peut se faire sans offre de transports publics cohérente et efficace ;
– que la reconstruction du tram sur le pont du Mont-Blanc figure dans les options d'étude de l'office cantonal des transports, selon l'article cité ci-dessus,

invite le Conseil d'Etat

– à étudier la réfection du pont de sorte que la construction ultérieure du tram puisse se faire sans gros travaux sur la structure du pont, voire à l'intégrer dans les travaux à venir ;
– à se coordonner avec la Ville de Genève dans ce but ;
– à conditionner cette réalisation à la traversée du lac et/ou de la rade.

[1] https://www.tdg.ch/geneve-le-pont-du-mont-blanc-saffaisse-dans-le-rhone-155715071522

Votée le 6 novembre 2026